

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ÉFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2010-21 du 25 juin 2010
portant nomination à l'Établissement français du sang**

NOR : SAS01030506S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Stéphanie JULLIEN est chargée de l'intérim des fonctions de directrice adjointe des affaires réglementaires et de la qualité de l'Établissement français du sang du 28 juin au 28 novembre 2010 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.
Fait à Saint-Denis, le 25 juin 2010.

Le président,
PR G. TOBELEM